

COMPTE-RENDU/PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL
Séance du 9 février 2026

Nombre de délégués :

- en exercice : 97
- présents ou représentés : 58
- Nombre de Pouvoirs : 2

Total votants : 60

L'An deux mil vingt-six le lundi 9 février à 18 heures le Comité Syndical du syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères de la région de Tournan-en-Brie (SIETOM), dûment convoqué le mardi 3 février 2026 s'est réuni au siège du syndicat à Tournan-en-Brie sous la présidence de Monsieur Dominique Rodriguez, Président.

Secrétaire de séance : Gladys CELANIE

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) :

Bruno REMOND, Jean-Paul MOSNY, Patricia CASIER, Eric CANTAREL, Olivier DEVAUX, Louis-Marie SAOUT, Patricia CHAUVAUX, Jean-Michel METIVIER, Jean-Pierre FERNANDES, Jean-Pierre MEUDEC, Virginie BRINJEAN, Jean-Claude COCHET, Marc HOUOT, Alain BRUCHER, Nicole VIBERT, Jacqueline MOERMAN, Eric PIOT, titulaires, Pierre MARTIN, Philippe LAPORTE, Pierre MURON, Daniel SARAZIN, suppléants.

Représentant la communauté de communes de l'Orée de la Brie (CCOB) :

Jonathan WOFSY, suppléant.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) :

Yannick PONCE, Michelle BOUILLAND CHAUVEAU, titulaires.

Représentant la communauté d'agglomération Marne & Gondoire (CAMG) :

François BENAVENTE, titulaire.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :

Dominique BECQUART (arrivée à 18h35 après la délibération n° 211/02-2026), Gérard TABUY, Jean-Bernard BLONDIN, Analia HALLER, François BOUCHART, Gladys CELANIE, titulaires.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :

Dominique BENOIT, Marie-Paule DEVAUCHELLE, Olivier MATHEROT, Christian TIENNOT, Jean-Marie CHAVANCE, Patrick VORDONIS, Laurent GAUTIER, titulaires, Patrick OFFROY, Madani KHALOUA, suppléants.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :

Patrice LEGRAND, David VICENTE, Thierry HERRY, Josiane TROTTIER, Jonathan CHAUMONT, Jean-Claude MERAKCHI, Nathalie ROBAEYS, Hugues MARCELOT, Michèle BENECH, Laudiane MEIGNE-PORTES, Laurence BARBAUX, Dominique RODRIGUEZ, Maurice BLANCHARD, titulaires, Serge FONSECA, Julie GYONNET, Bernard NENY, Eric PIASECKI, Régis THAUVIN, suppléants.

Pouvoirs :

- de M. BOUCHART à Mme CELANIE (CAPVM)
- de M. COCQUELET à M. CHAUMONT (CCVB)

Absents non représentés :

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) :

Excusés : Guillaume CHATELOT, Daisy LUCZAK, Deborah BERNARD.

Thomas BERTHON, Guillaume KLOTZ, Gilles GROSLEVIN, Nathalie SEMONSU.

Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB) :

Pascale PRUNET, Joël BIGOT, Christophe COULOUMY.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) :

Aline COUDERC, Nathale CANET.

Représentant la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (CAMG) :

Denis THOUVENOT.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :

Gilles BORD, Fernande TREZENTOS-OLIVEIRA, Nicolas BOURDELET, Thierry TASD'HOMME, Jean-Pierre BOUTHEON, Jonathan ZERDOUNE.

Excusés : Sofiane GHOZELANE, Hocine OUMARI, Jean-Pierre FOUBERT.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :

Grégoire CORDESSE.

Excusés : Suzanne BARNET, Espérance AUDINEAU, Patrick SALMON, Christine FLECK, Frédéric MARCOUX, Ziain TADJINE, Alain GREEN.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :

Marc TETART, Yann LEMAULF, Jean-Claude DELAVALAUX.

Excusés : Géraldine MIRAT, Stéphane ROBERT, Christian COQUELET, Etienne LEROY.

=====

Le quorum atteint, l'organe délibérant peut valablement délibérer.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 8 décembre 2025 : le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Avant de rappeler l'ordre du jour, Monsieur le Président demande aux délégués de bien vouloir s'identifier lorsqu'ils interviennent pour faciliter le secrétariat.

ORDRE DU JOUR :

1. Affaires générales :

1.1. Information sur les décisions prises dans le cadre de la délégation accordée au Président

1.2 Révision du règlement de collecte

1.3. Convention de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre « Classe engagée 77 »

2. Budget – Finances :

2.1. Débat d'Orientation Budgétaire et Rapport d'Orientation Budgétaire

2.2. Remplacement de la délibération portant sur l'autorisation d'engagement des dépenses d'investissement préalablement au vote du Budget Primitif 2026

2.3. Attribution d'une subvention à l'association pour la ressourcerie

2.4. Refacturation eau et électricité chantier déchetterie/ressourcerie

3. Point communication

4. Question(s) diverse(s)

=====

1. AFFAIRES GENERALES

1.1 – Information sur les décisions prises dans le cadre de la délégation accordée au Président

Dans le cadre de la délégation accordée par l'organe délibérant au Président, les décisions suivantes ont été prises :

Objet	Titulaire	Montant HT
Signature du marché pour la fourniture d'équipements de protection individuelle Lot 1 – Protection des pieds Lot 2 – Protection de la tête	France Sécurité	92 000,00 € (Montant maximum de l'accord-cadre)
Signature d'un marché de prestations de nettoyage des locaux du SIETOM Lot 1 – Siège du syndicat Lot 2 – Déchetteries Lot 3 – Site de Presles-en-Brie	Société IDESIA	131 617,47 € (durée du marché : 3 ans)

1.2- Révision du règlement de collecte

Monsieur le Président rappelle que le projet de règlement de collecte a été transmis à l'ensemble des délégués le 13 janvier dernier. L'objectif de cette révision est d'actualiser et d'intégrer les pratiques d'aujourd'hui.

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- d'approuver le nouveau règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés en annexe.
- de préciser que le règlement est applicable au 1^{er} mars 2026.
- d'autoriser le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document y afférent.

Délibération N° 209/02-2026 :

Délibération adoptée à l'unanimité.

1.3 – Convention de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre « Classe engagée 77 »

En préambule, Monsieur le Président précise que le Principal du collège était présent lors de l'inauguration de la ressourcerie. Il passe ensuite la parole à Madame la Directrice.

Madame la Directrice explique que le collège Eugène Delacroix à Roissy-en-Brie a souhaité s'engager dans le dispositif « Classe engagée 77 ». Dans ce cadre, le Principal du collège a sollicité le SIETOM afin d'accompagner les collégiens sur des questions liées à l'économie circulaire et à l'environnement. Des échanges ont suivi entre l'équipe du service prévention-sensibilisation et les enseignantes des classes afin de déployer des actions. Ce projet est une opportunité pour le SIETOM car il va permettre de porter le sujet de la prévention des déchets auprès d'un public cible idéal, celui des collégiens et également de donner un nouvel axe de travail et développer de nouvelles façons de sensibiliser pour les agents. La thématique qui a été retenue est l'environnement et le développement durable. Le projet pédagogique sera défini en lien avec les collégiens.

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- d'approuver les termes de la convention à passer entre le rectorat de l'Académie de Créteil, le collège Eugène Delacroix à Roissy-en-Brie et le SIETOM 77.
- d'autoriser le Président à signer ladite convention et à effectuer toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération N° 210/02-2026 :

Délibération adoptée à l'unanimité.

2. BUDGET – FINANCES

2.1 – Débat d'Orientation Budgétaire et Rapport d'Orientation Budgétaire

Arrivée de Monsieur BECQUART à 18h35.

La parole est donnée à Madame La Directrice qui rappelle que la réglementation impose au SIETOM 77 de produire un rapport d'orientation budgétaire (R.O.B.) relatif aux équilibres financiers, aux investissements, à la dette et aux effectifs. Ce rapport a été adressé aux délégués avec leur convocation et donne lieu à l'issue de la présentation de ce jour au débat d'orientation budgétaire qui doit être acté par une délibération.

Estimation du Compte Financier Unique (CFU)

Le CFU vient désormais remplacer en un seul document le compte administratif et le compte de gestion. Il sera validé lors du comité syndical du 9 mars prochain et il permettra de vérifier qu'il est le même entre les activités de l'administration et celles de la Trésorerie.

On observe pour l'année 2025 un résultat de fonctionnement positif de plus de 900 000 euros et en investissement un déficit de plus de 5 millions d'euros qui s'explique en partie par la réalisation des travaux de la déchetterie et de la ressourcerie.

CFU 2025 (estimé)	Fonctionnement	Investissement
Résultat 2024	14 346 586,19 €	7 939 334,44 €
Recettes 2025	26 205 221,18 €	2 545 487,11 €
Dépenses 2025	25 293 931,03 €	7 786 352,19 €
Résultat de l'exercice 2025	911 290,15 €	- 5 240 865,08 €
Résultats cumulés sur sections F + I (sans les RAR)	15 257 876,34 €	2 698 469,36 €
	17 956 345,70 €	
Restes à réaliser recettes		548 854,76 €
Restes à réaliser dépenses		1 407 725,16 €
Résultats cumulés sur sections F + I (y compris les RAR)	15 257 876,34 €	1 839 598,96 €
	17 097 475,30 €	

Evolution des résultats de 2021 à 2025

Résultats	Fonctionnement	Investissement
Exercice 2025	911 290,15 €	- 5 240 865,08 €
Exercice 2024	1 545 149,28 €	- 3 344 010,42 €
Exercice 2023	1 626 576,16 €	- 841 604,69 €
Exercice 2022	814 467,93 €	- 2 369 541,50 €
Exercice 2021	775 266,15 €	12 552 393,47 €

Le résultat sur la section de fonctionnement est positif et représente 3,6 % des dépenses 2025 et est la conséquence d'une gestion maîtrisée et du maintien des performances de 2024 en 2025.

Pour rappel, le paiement exceptionnel d'un montant de 520 000 € dans le cadre de l'accord transactionnel avec la société SEPUR est pris en compte dans les dépenses 2025. Le résultat de l'année 2025 est donc très similaire aux résultats des deux derniers exercices.

Ces résultats démontrent une maîtrise financière qui est maintenue depuis trois années.

En investissement, l'enveloppe est très conséquente ce qui est dû notamment à l'indemnité de l'incendie de l'usine. Sur les deux dernières années, 8 500 000 euros ont été dépensés pour la dotation de bacs à ordures ménagères et la distribution nominative et pour les travaux de la déchetterie-ressourcerie.

Évolution des dépenses de 2020 à 2025

Les dépenses réelles de fonctionnement sont à la hausse d'année en année malgré des performances favorables avec une baisse des ordures ménagères et une augmentation de la collecte sélective. Cependant, le coût financier de la gestion publique des déchets ménagers ne fait qu'augmenter en raison de l'évolution classique des marchés avec leurs révisions et par le coût de la TGAP qui ne cesse d'augmenter. Même si les résultats devaient être identiques chaque année en termes de performance, le coût sera systématiquement plus élevé. Si on veut maîtriser les dépenses, il faut réussir à réduire les déchets.

Évolution des recettes de 2020 à 2025

L'évolution est essentiellement liée à l'augmentation de la TEOM. Pour rappel, les taux n'ont pas été augmentés avec même une tendance baissière jusqu'en 2022 puis les taux sont restés identiques ce qui est assez exceptionnel comparativement à quasiment tous les syndicats en France. Ce sont les bases fiscales qui ont impacté la recette.

Le SIETOM a également bénéficié des soutiens, par exemple, de la part de Citeo ce qui a permis d'augmenter les recettes grâce à l'amélioration de nos performances en termes de tri.

Évolution des dépenses de 2024 à 2025

Sur les dépenses de fonctionnement, les charges à caractère général ont augmenté de 0,9 %. C'est une augmentation qui est alignée sur l'inflation mais aussi sur l'augmentation de la TGAP et les révisions des contrats. Cette maîtrise des dépenses est notamment due à une convention passée avec le SIETREM pour le traitement de 15 000 tonnes d'ordures ménagères pour un coût de 25 euros hors taxe la tonne soit 25 euros de moins que dans le contrat. Dans les faits 9 000 tonnes ont été traitées en raison de difficultés avec le prestataire du SIETREM.

De plus, sur l'année 2025, le traitement des ordures ménagères a baissé de 1 000 tonnes passant de 37 000 à 36 000 tonnes. Cette baisse démontre que de nouvelles habitudes liées aux décisions prises sur les végétaux avec la mise en place d'une collecte séparée et l'extension des consignes de tri perdurent.

Les charges de personnel sont en augmentation de 6,3 % en raison de l'augmentation du taux de cotisation à la CNRACL, au renforcement des équipes avec le recrutement de deux apprentis, une chargée de projets et deux agents de déchetterie et une année pleine pour les titres restaurant et les participations mutuelle et prévoyance.

Évolution des recettes de 2024 à 2025

L'augmentation globale entre 2024 et 2025 est de 0,4 % avec 15,7 % sur les ventes de matière, une augmentation de la TEOM de 4,3 % au lieu des 1,7 % attendus correspondant à de nouvelles constructions.

Sur les dotations et participations reçues, une forte baisse de 33,9 % imputable aux participations de CITEO qui se font au trimestre avec un liquidatif différé et des performances évaluées sur l'année N-1 ce qui crée un double décalage et une non linéarité entre les années.

Madame la Directrice poursuit avec le rappel des principaux investissements de l'année 2025 :

Travaux Déchetterie et Ressourcerie	4 400 000 €
Nouveaux Bureaux Service Prévention et Sensibilisation + travaux Siège	50 000 €
Matériels et travaux réseau des déchetteries	345 000 €
Pré-collecte (Composteurs + BAVs + Abrisacs + Bacs)	785 000 €
Véhicules: chargeuse déchetterie + 2 Zoés	212 000 €
Matériels informatiques et logiciels	80 000 €

Autre investissement :

- Remboursement emprunt : 1 264 000 €

Restes à Réaliser au 31/12/2025 :

- + 1 407 000 € (Déchetterie/Ressourcerie)
- - 548 000 € (Subventions région IDF: Composteurs et déchetterie/ressourcerie et ADEME: ressourcerie)

SIETOM77

Le Compte Financier Unique étant présenté, Madame la Directrice propose de passer au budget prévisionnel 2026.

Le budget prévisionnel 2026

Ce budget sera proposé au vote lors du Comité syndical du 9 mars prochain.

FONCTIONNEMENT		BP 2026	FONCTIONNEMENT		BP 2026
Dépenses de gestion courante dont :		27 600 000,00	Recettes de gestion courante dont :		26 220 000,00
011	Charges à caractère général	19 400 000,00	013	Atténuations de charges	10 000,00
012	Dépenses de personnel	7 800 000,00	70	Produits des services	600 000,00
65	Autres charges courantes	400 000,00	73	Impôts et taxes	23 200 000,00
			74	Dotations et participations	2 400 000,00
			75	Autres produits	10 000,00
Charges financières et exceptionnelles dont :		336 172,74	Produits exceptionnels dont :		211 200,00
66	Charges financières	336 172,74	76	Produits financiers	211 200,00
67	Charges exceptionnelles	0,00			
TOTAL des dépenses réelles		27 936 172,74	TOTAL des recettes réelles		26 431 200,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sect*	2 308 000,00	777	Quote-part des subv. d'invest. transf. compte de résultat	
023	Virement à la section d'investissement	11 426 322,89	002	Résultat de fonctionnement reporté	15 239 295,63
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		41 670 495,63	RECETTES DE FONCTIONNEMENT		41 670 495,63
INVESTISSEMENT		BP 2026	INVESTISSEMENT		BP 2026
Dépenses réelles d'investissement :		15 573 921,85	Recettes réelles d'investissement :		548 854,76
20	Immobilisations incorporelles		10	Subvention d'investissement	
21	Immobilisations corporelles	14 363 011,87	1312	Subventions (RAR)	548 854,76
23	Immobilisations en cours		23	Immobilisations en cours	
16	Emprunts et dettes assimilées	1 210 909,98	Recettes d'ordre d'investissement :		16 432 792,25
020	Dépenses imprévues		021	Virement de la section de fonctionnement	11 426 322,89
RAR investissement :		1 407 725,16	040	Opérations d'ordre de transfert entre sect*	2 308 000,00
23	Immobilisations en cours	1 407 725,16	R001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	2 698 469,36
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		16 981 647,01	RECETTES D'INVESTISSEMENT		16 981 647,01

Il s'équilibre en fonctionnement à 41 670 495 euros et en investissement à 16 981 647 euros.

Les dépenses de fonctionnement

Ce budget fait apparaître l'impact de la reprise de la collecte en régie et les dépenses qui ne sont plus faites en charges à caractère générale via le contrat de l'ancien prestataire de collecte. Une partie de cette dépense est transférée sur le 012 avec les charges de personnel.

L'objectif, sur cette année 2026, est de repartir avec les éléments connus et avec les moyens dont le SIETOM a toujours disposé. Cette première année de reprise en régie permettra de faire un bilan précis. Ce sera le cas également pour les deux années suivantes puisque les conséquences de ce mode de gestion amèneront certainement des impacts financiers qui devraient être plutôt en faveur du SIETOM.

Pour 2026, la progression envisagée est de 3.2 % ce qui reste habituel avec une diminution importante des charges à caractère général (- 3 300 000 euros) avec la fin du contrat SEPUR mais en contrepartie viennent s'ajouter la location des camions, le carburant, les EPI, la location du dépôt (+ 4 200 000 euros). Finalement la dépense qui n'était payée qu'à un seul prestataire se fractionne.

A noter également, le paiement du dernier mois de la prestation de service de SEPUR qui s'élève à 540 000 euros.

Enfin sur les autres dépenses de fonctionnement, en charges courantes, les taux d'assujettissement partiels à la TVA en lien avec notre activité nous permettaient de récupérer une partie de la TVA sur nos dépenses. Or, la Préfecture a demandé à revoir les taux à partir de juillet 2023 ce qui amène le SIETOM à devoir régulariser 180 000 euros en fonctionnement et 380 000 euros en investissement.

Quelques sécurités sont prises notamment pour le marché de transport des déchets issus des déchetteries qui est en cours d'analyse et qui sera présenté en CAO avant le prochain Comité. Le budget sera ajusté en fonction des nouveaux prix.

Concernant la TGAP, la loi de finances 2026 passe le tarif de l'incinération de 15 à 16 euros la tonne et de 65 à 72 euros la tonne pour l'enfouissement.

Pour ce qui est des objectifs Horizon 2030, les études concernant l'optimisation des collectes et la construction d'un pôle logistique à l'UVOM avec la construction d'un quai de transfert multi-flux vont être poursuivies.

Est pris en compte également dans ce budget, la sécurisation des performances liées à l'imprévision si une autre augmentation du coût de traitement des ordures ménagères se présentait.

Les recettes de fonctionnement

Les recettes devraient progresser de 2,2 %. C'est le réalisé 2025 qui a été pris en compte comme base de calcul avec l'application de 0,8 % qui correspond à l'évolution des bases fiscales soit une recette à hauteur de 23 200 000 euros.

Les dépenses d'investissement

Les principales dépenses sont évaluées à la somme de 14 000 000 d'euros déclinée de la façon suivante :

- ✓ 900 000 € : bacs, BAV, BAV enterrées, composteurs
- ✓ 100 000 € : travaux de réhabilitation des déchetteries
- ✓ A chiffrer : les travaux de déconstruction de l'usine et de la construction d'un pôle logistique à l'UVOM

Pour clôturer le Débat d'Orientation Budgétaire, Madame la Directrice évoque les trois axes de travail « Horizon 2030 » :

- ✓ Améliorer la qualité de service
- ✓ Promouvoir et induire la réduction des déchets
- ✓ Maîtriser les coûts de gestion des déchets

En complément, Madame la Directrice détaille les actions phares sur 2026 avec :

- ✓ l'objectif de correctement gérer la reprise en régie de la collecte. Elle a été très bien préparée sur l'année 2025 puisque la passation et la transition se sont déroulées sans aucun ressenti pour les administrés ce qui était l'objectif numéro un. Cette étape passée, il convient maintenant de travailler sur l'optimisation des collectes avec un nouveau schéma de collecte adapté à ce qui est produit aujourd'hui.
- ✓ de suivre l'ouverture de la ressourcerie.
- ✓ de poursuivre l'étude du projet de construction d'un quai de transfert multi-flux avec des locaux pour la collecte.
- ✓ de moderniser la communication avec le déploiement de nouvelles modalités de l'application qui se mettront en place jusqu'à un portail usager qui permettra d'avoir un accès et des informations plus personnalisées. L'objectif souhaité étant de mieux sensibiliser.
- ✓ De suivre les développements opérationnels et techniques. Pour exemple, les nouvelles constructions de collectifs évoluent. Le SIETOM doit être capable de traiter les déchets dans les bornes enterrées et d'avoir les moyens techniques de les gérer. Dans les évolutions possibles à envisager, les bornes papier n'auront plus d'intérêt dès lors que le papier peut être mis dans les poubelles jaunes. Pour les cartons, il pourrait être envisager de mettre en place des points de collecte.

Ces sujets sont à travailler pour permettre d'adapter le service à la réalité de la consommation et pour servir la réduction des déchets.

Monsieur le Président prend la parole et ajoute que les assises de ce budget sont solides et permettent de voir l'avenir avec raison, avec une certaine tranquillité. Pour l'avenir, il faudra garder cet axe de travail et de sérieux.

Monsieur le Président remercie Madame la Directrice pour la clarté des explications et l'équipe en charge de la reprise de la collecte qui a contribué à sa réussite. L'avenir du SIETOM passe aussi par cette réussite.

Il est donc proposé à l'Assemblée de prendre acte du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2026 sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire 2026 du SIETOM.

Délibération N° 211/02-2026 :

Délibération adoptée à l'unanimité.

2.2 – Remplacement de la délibération portant sur l'autorisation d'engagement des dépenses d'investissement préalablement au vote du Budget Primitif 2026

Lors du Comité syndical du 8 décembre dernier, l'assemblée a voté une délibération autorisant à dépenser le quart du budget d'investissement voté préalablement.

Suite à une erreur constatée dans le calcul de cette autorisation par le contrôle de légalité, la Préfecture demande à ce que cette délibération soit annulée et revotée.

Délibération votée le 8 décembre 2025 :

CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS VOTES	CREDITS OUVERTS AUTORISES SUR 2026
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
2031	Frais études	468 000,00	117 000,00
2033	Frais d'insertion	10 000,00	2 500,00
2051	Concessions et droits similaires	9 020,00	2 255,00
21	Immobilisations corporelles		
2128	Autres agencements et aménag.	10 000,00	2 500,00
21351	Bâtiments publics	80 000,00	20 000,00
21532	Réseaux d'assainissement	20 000,00	5 000,00
21538	Autres réseaux	12 000,00	3 000,00
2158	Autres inst., mat. Et outillage tech	3 150 857,00	787 714,25
21828	Autres matériels de transport	688 200,00	172 050,00
21838	Autres matériels informatiques	135 150,00	33 787,50
21848	Autres matériels de bureau et mob.	120 550,00	30 137,50
2185	Matériel de téléphonie	8 000,00	2 000,00
2188	Autres	2 521 273,69	630 318,42
23	Immobilisations en cours		
2313	Constructions	12 407 673,20	3 101 918,30
	Total		4 910 180,97

A remplacer par :

CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS VOTES	CREDITS OUVERTS AUTORISES SUR 2026
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
2031	Frais études	468 000,00	117 000,00
2033	Frais d'insertion	10 000,00	2 500,00
2051	Concessions et droits similaires	9 020,00	2 255,00
20421	Sub Equip Pers. Droits privés	50 000,00	12 500,00
21	Immobilisations corporelles		
2128	Autres agencements et aménag.	10 000,00	2 500,00
21351	Bâtiments publics	80 000,00	20 000,00
21532	Réseaux d'assainissement	20 000,00	5 000,00
21538	Autres réseaux	12 000,00	3 000,00
2158	Autres inst., mat. Et outillage tech	3 150 857,00	787 714,25
21828	Autres matériels de transport	688 200,00	172 050,00
21838	Autres matériels informatique	135 150,00	33 787,50
21848	Autres matériels de bureau et mob.	120 550,00	30 137,50
2185	Matériel de téléphonie	8 000,00	2 000,00
2188	Autres	2 469 559,93	617 389,98
23	Immobilisations en cours		
2313	Constructions	12 407 673,20	3 101 918,30
Total			4 909 752,53

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- D'annuler la délibération n° 198/12-2025 en date du 8 décembre 2025
- D'autoriser jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026, le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 4 909 752,53 €.

Délibération N° 212/02-2026 :

Délibération adoptée à l'unanimité.

2.3 – Attribution d’une subvention à l’association pour la ressourcerie

Monsieur le Président remercie l’équipe du SIETOM qui s’est mobilisée la semaine précédente pour que l’inauguration de la ressourcerie soit une réussite.

Madame la Directrice rappelle qu’une délibération a été votée en octobre dernier afin de passer une convention quinquennale avec l’association et verser une subvention de 50 000 euros pour l’achat de matériel qui restera propriété du SIETOM.

Aujourd’hui à la demande du Trésorier, il convient de préciser que cette dépense se répartit à hauteur de 40 000,00 euros pour la subvention d’équipement et 10 000,00 euros pour la subvention de fonctionnement.

Il est donc proposé à l’Assemblée :

- De régulariser le versement de la subvention de 50 000,00 €, prévue en 2025 à l’association RIVERTE se répartissant en 40 000,00 euros de subvention d’équipement et 10 000,00 euros de subvention de fonctionnement.

Délibération N°213/02-2026 :

Délibération adoptée à l’unanimité.

Avant de présenter le point suivant, Monsieur le Président demande à Monsieur BECQUART qui était le Vice-Président en charge de la construction de la ressourcerie de dire quelques mots.

Pour commencer, Monsieur BECQUART revient sur l’inauguration de la ressourcerie qui a été un moment fort avec des retours positifs de la part des personnes présentes qui étaient surprises par la qualité et la surface du bâtiment et l’installation faite par l’association dans la partie magasin. Maintenant, l’association va devoir la faire vivre. Il remercie les équipes du SIETOM pour le travail effectué afin de faire aboutir ce projet.

Monsieur le Président ajoute que les bénévoles sont en nombre conséquent et que l’équipe est motivée.

2.4 – Refacturation eau et électricité chantier déchetterie/ressourcerie

Monsieur le Président passe la parole à Madame la Directrice.

Pour ce chantier, Madame la Directrice précise que les entreprises se sont branchées sur les compteurs du SIETOM. Via le compte prorata, les entreprises doivent rétribuer les consommations d’eau et d’électricité soit la somme de 3 906,66 euros TTC.

	Consommation	Prix unitaire € HT	Total € HT	Total € TTC
Electricité	20 705,89 kWh	0,12813	2 653,05	3 183,66
Eau base de vie	65,247 m3	2,56	167,03	176,22
Eau chantier	202,451 m3	2,56	518,27	546,78
Montant total à refacturer				3 906,66

Il est donc proposé à l’Assemblée :

- D’autoriser le Président à procéder à la refacturation des consommations d’eau et d’électricité par l’émission d’un titre au nom de l’entreprise CONSTRUCTION MODERNE ILE-DE-FRANCE d’un montant global de 3 906,66 € TTC.

Délibération N° 214/02-2026 :

Délibération adoptée à l'unanimité.

3. POINT COMMUNICATION

Début de la collecte en régie le 1^{er} janvier 2026 avec les nouvelles bennes



Bennes de collecte Presles-en-Brie et Tournan-en-Brie



Inauguration de la ressourcerie vendredi 6 février

RESSOURCERIE ►

Nouvelle vie pour vos objets qui peuvent encore servir à d'autres...

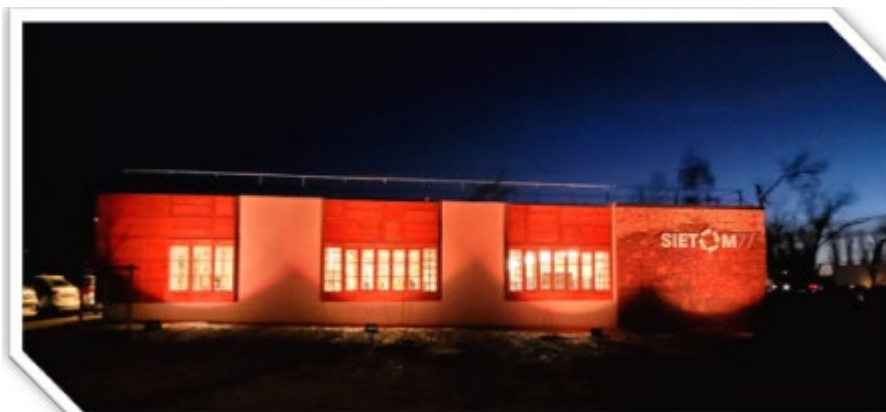
▲ **DÉCHETTERIE**

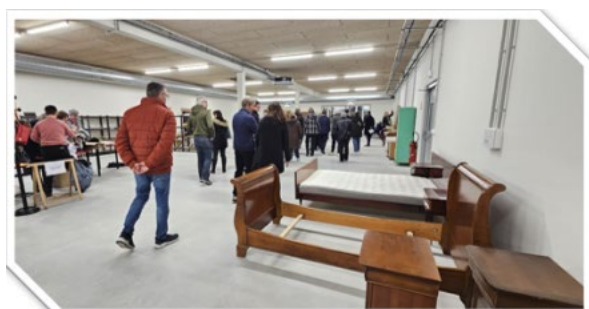
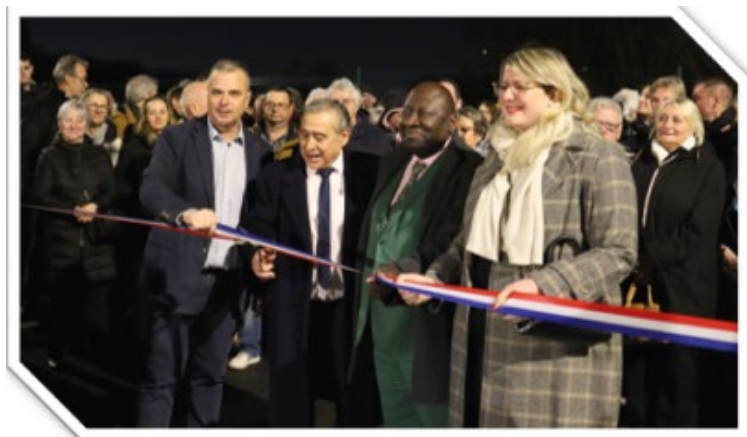
Dépôt par typologie de déchets pour une valorisation des matières...

Invitation



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE
Région Île de France
ADEMS
SIETOM77
ÉDUCATION, PROTECTION, PROSPÉRITÉ





**LA RESSOURCERIE
UN LIEU VIVANT GRÂCE
À LA MOBILISATION
DES BÉNÉVOLES**

La ressource est animée au quotidien par l'association RIVERTE, acteur de l'Économie Sociale et Solidaire. Grâce à l'implication des salariés et des bénévoles, le lieu «Les Pépites de la Récup'» devient un espace vivant, utile et ouvert à tous.

Les missions de l'association sont multiples :

- Collecter les objets encore utilisables
- Les trier, les valoriser
- Les remettre en circulation à prix solidaire
- Sensibiliser le public au réemploi et à la réduction des déchets.

**AU-DELÀ DES OBJETS,
"LES PÉPITES DE LA RÉCUP'"
EST UN LIEU
DE RENCONTRES, DE PARTAGE
DE SAVOIR-FAIRE
ET DE SOLIDARITÉ,
OÙ CHACUN PEUT S'ENGAGER
À SON ÉCHELLE
POUR UNE CONSOMMATION
PLUS RESPONSABLE.**





Vote pour le nom de la salle de sensibilisation prévention



Prochaine réunion du Comité le lundi 9 mars à 18h00.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 19h11.